Afficher dans le navigateur

EXPERTOX
NEWSLETTER

Chers clients, chers amis, chers collègues,
Dear customers, friends, colleagues,

Voici notre newsletter n°159 du mois de avril/mai 2026. Toute l'équipe EXPERTOX vous souhaite une bonne lecture.
Here is our 159th newsletter of April/May 2026. The entire EXPERTOX team wishes you an enjoyable read.

RETROUVEZ NOUS AUSSI SUR LES RESEAUX SOCIAUX !

ACTUALITES GENERALES :

Enquête de satisfaction



Dans le cadre de notre **démarche qualité**, EXPERTOX souhait recueillir vos impressions sur les différentes prestations proposées par l'entreprise au travers du questionnaire que nous vous joignons. N'hésitez pas à nous donner toutes suggestions que vous jugerez utiles pour améliorer la qualité de nos services.
Nous vous remercions pour le temps consacré à ce questionnaire,

Participer

• **ETOXIA**



Prenez rendez-vous pour une démonstration en ligne avec nos équipes.

VigilANSES n°28 Avril 2026 Des teintures capillaires à l'origine d'allergies et d'irritations cutanées

Dans le bulletin Vigil'ANSES n°28 (avril 2026), les colorations capillaires font l'objet d'une analyse mettant en évidence leur profil de risque toxicologique, notamment en termes de sensibilisation cutanée et de gravité des effets indésirables.

Entre 2019 et 2025, 124 cas d'effets indésirables liés aux produits de (dé)coloration capillaire ont été rapportés (6 % des signalements en cosmétovigilance). Parmi eux, 91 % concernaient des colorations oxydantes, avec une proportion élevée de cas graves (63 %). Les manifestations observées sont majoritairement cutanées, mais des réactions systémiques sévères, incluant des atteintes respiratoires, ont également été décrites. Les allergènes les plus fréquemment impliqués restent la paraphénylènediamine (PPD), le toluène-2,5-diamine et les persulfates.

Ces données confirment que les colorations capillaires constituent une source importante d'exposition à des agents sensibilisants, indépendamment de leur origine (synthétique ou naturelle). Elles soulignent la nécessité d'une évaluation toxicologique rigoureuse, intégrant les conditions réelles d'usage, ainsi que le rôle central de la cosmétovigilance dans l'identification et la maîtrise des risques associés à ces produits.

Vigil'ANSES No. 28 – April 2026 - Hair dyes as a cause of allergies and skin irritation

In the Vigil'ANSES n°28 report (April 2026), hair dyes are highlighted for their toxicological risk profile, particularly regarding skin sensitization and the severity of adverse effects.

Between 2019 and 2025, 124 cases of adverse effects related to hair coloring and bleaching products were reported, accounting for 6% of all cosmetovigilance notifications. Among these, 91% involved oxidative hair dyes, with a high proportion of severe cases (63%). Reported effects were mainly cutaneous, but severe systemic reactions, including respiratory involvement, were also described. The most frequently implicated allergens were para-phenylenediamine (PPD), toluene-2,5-diamine, and persulfates.

These data confirm that hair dyes represent a significant source of exposure to sensitizing agents, regardless of whether they are synthetic or naturally derived. They highlight the need for rigorous toxicological assessment that accounts for real-life conditions of use, as well as the central role of cosmetovigilance in identifying and managing the risks associated with these products.

Proposition de loi : la réduction de l'exposition au goût sucré dès le plus jeune âge

S'inscrivant dans la continuité des récentes alertes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la lutte contre l'épidémie d'obésité nécessite aujourd'hui d'aller au-delà des simples logiques de substitution. L'utilisation d'édulcorants ayant montré ses limites à long terme, l'enjeu majeur de santé publique réside désormais dans une réduction globale de l'exposition aux saveurs sucrées dès la petite enfance. C'est pourquoi la proposition de loi n° 2442, déposée le 4 février 2026, vise à interdire les sucres ajoutés dans les produits alimentaires destinés aux nourrissons et aux enfants de moins de trois ans (à l'exception des laits de croissance et des denrées médicales). Alors que certains produits de grande consommation infantile affichent encore des

France law proposal: reducing exposure to sweet tastes from an early age

In line with recent warnings from the World Health Organization (WHO), the fight against the obesity epidemic now requires going beyond simple substitution strategies. Since the use of sweeteners has shown its limitations in the long term, the major public health challenge now lies in an overall reduction of exposure to sweet flavors from early childhood. This is why amended bill No. 2442, introduced on February 4, 2026, aims to ban added sugars in food products intended for infants and children under

taux de sucre excessifs à l'insu des parents, cette mesure ambitionne de protéger la santé des générations futures en garantissant une alimentation saine dès les premiers mois de la vie.

[Source: Assemblée nationale Proposition de loi visant à interdire les sucres ajoutés aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, n° 2442 rectifié, déposée le mercredi 4 février 2026].

three years of age (with the exception of growing-up milks and foods for special medical purposes). While some mainstream baby food products still contain excessive sugar levels unbeknownst to parents, this measure aims to protect the health of future generations by ensuring a healthy diet from the very first months of life.

[Source: National Assembly: Bill to ban added sugars in foods intended for infants and young children, No. 2442 (amended), introduced on Wednesday, February 4, 2026].

Mise à jour réglementaire : nouvelles substances classées comme vénéneuses

Une décision publiée le 17 mars 2026 par l'ANSM met à jour les listes I et II des substances vénéneuses en France. Plusieurs nouvelles substances, dont l'acoziborole, le bélumosudil ou encore le rémibrutinib, sont désormais classées en liste I, impliquant des exigences renforcées en matière de prescription, de détention et de distribution. Cette évolution réglementaire vise à encadrer plus strictement l'utilisation de ces molécules au regard de leur profil pharmacologique et de leurs risques potentiels.

[Source: ANSM, Décision du 16/03/2026]

Regulatory update: new substances classified as controlled toxic substances

A decision published on March 17, 2026, by the French National Agency for Medicines and Health Products Safety (ANSM) updates Lists I and II of controlled toxic substances. Several new compounds, including acoziborole, belumosudil, and remibrutinib, have been added to List I, leading to stricter requirements for prescription, handling, and distribution. This regulatory update aims to ensure tighter control over these substances due to their pharmacological properties and potential risks.

Vous souhaitez nous rencontrer ? *Do you want to meet us?*



Expertox expose au salon Effervescence via DYNACTIVE à Enghien-Soisy-Eaubonne le mardi 19 mai 2026. #Madein95

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

SANTEXPO par FHF | 60 ANS

Nous serons présent au salon SantExpo du 19 au 21 mai à Paris, porte de Versailles Hall 1.

REuse economy expo

Nous serons présent au salon REuseEconomy Expo le 19 et 20 mai à Paris, porte de Versailles.

Nous serons présent au salon Naturally le 29 mai et 1er juin à Paris, porte de Versailles, Hall 5.1.



Expertox sera présent au salon CosmoPet au Palais des Congrès de Saint-Raphaël, Port Santa Lucia, 101 Quai Commandant le Prieur, 83700 Saint-Raphaël, du 15 au 17 septembre 2026.

Nouveautés / News :

- Nous sommes heureux d'annoncer notre adhésion au label **#MadeIn95**, qui valorise les entreprises ancrées dans le tissu économique du Val-d'Oise. Cette reconnaissance reflète notre engagement local et notre volonté de contribuer activement au dynamisme, à la diversité et à l'excellence des savoir-faire du territoire.

- EXPERTOX a engagé une démarche RSE structurée avec la CCI France. Dans ce cadre, nous avons réalisé un premier diagnostic carbone (Scopes 1 & 2) afin d'identifier nos axes de progrès, ainsi qu'un état des lieux global de nos pratiques sociales, environnementales, économiques et sociétales. Ces travaux constituent une base concrète pour formaliser nos engagements et construire un plan d'action durable.

- EXPERTOX est officiellement membre de Dynactive, l'association des entrepreneurs de Plaine Vallée. Rejoindre ce réseau dynamique est pour nous une formidable occasion de renforcer notre ancrage local, de partager notre savoir-faire en expertise toxicologique et de créer de belles synergies avec les acteurs économiques de notre territoire.

ARTICLES PARUS (ou sous presse) / LIVRES PARUS

- How is artificial intelligence transforming innovation in the cosmetics industry, Axelle MAILLET, Lona GUILLEMIN, Dr Stephane PIRNAY. Industries cosmétiques n°49 Mars 2026
- Development of an Ecotox Database and Ecotoxicity Scoring Tool Lona GUILLEMIN, Dr Stephane PIRNAY. Industries cosmétiques 2026-2027 International Issue
- Sortie du 20ème numéro de CHIMIE & COMPAGNIES janvier 2026 – Dr Stephane PIRNAY.
- The Positioning of Cosmetics in Relation to Topical Diseases: The Case of Psoriasis – Marie ZANGA, Lona GUILLEMIN, Dr Stephane PIRNAY. Industries cosmétiques n°48 Décembre 2025

Suivez nous :
Follow us:

If you no longer wish to receive this newsletter,
click here to unsubscribe.

Legal Notice • Terms of Use • Privacy Policy